

n°34

Date de publication
29 novembre 2018

Grandes cultures



À retenir cette semaine



Céréales

- Blé tendre

- Les pucerons sont toujours présents sur les parcelles mais le risque diminue un peu cette semaine.
- Quelques traces de limaces mais le risque est faible.

- Orge

- Peu de problèmes de parasitisme.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

as de fortes infestations.



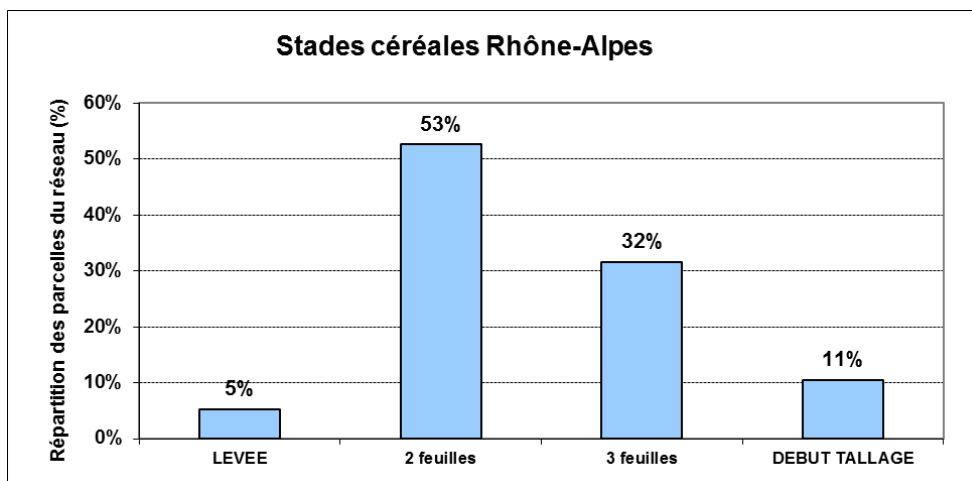
Blé Tendre

Réseau

Ce bulletin fait état des observations réalisées entre le 24 et le 27 novembre sur 23 parcelles du réseau ; 8 dans la Drôme, 3 dans l'Ain, 5 dans l'Isère puis 1 dans le Rhône dans la Loire et en Haute-Savoie. Le réseau continue de se mettre en place.

Stades et état des cultures

La répartition des stades est la suivante :

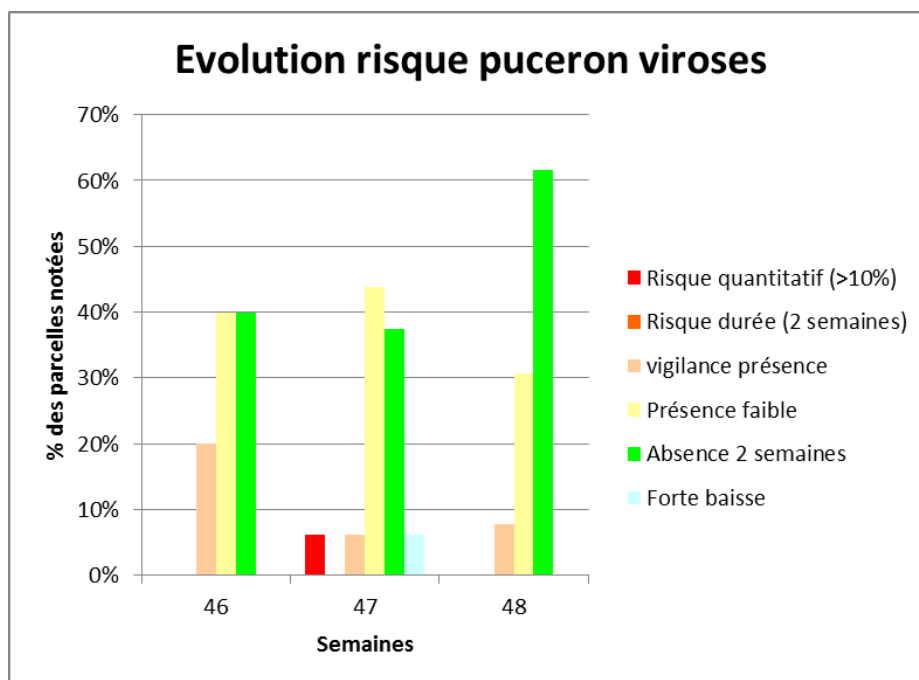


Ravageurs

- Pucerons

Analyse indicative du risque, modélisation, climatologie

La présence de pucerons est signalée sur 3 parcelles (1 dans la Drôme, 1 dans le Rhône, 1 dans l'Isère) avec un pourcentage de plantes colonisées inférieur à 5%.



Les classes de risque du graphique ci-dessus représentent le risque puceron en fonction de l'infestation (plantes portant au moins un puceron) de la semaine en cours (semaine 48) et de l'historique d'infestation sur les deux semaines précédentes.

(Semaine 46= observations du 10 au 13 novembre, semaine 47= observation du 17 au 20 novembre)

- « **Risque quantitatif (>10%)** » = les parcelles avec + de 10% d'infestation la semaine en cours,
- « **Risque durée (2 semaines)** » = les parcelles avec entre 5% et 9% d'infestation la semaine en cours alors qu'elles avaient également au moins + de 5% d'infestation la semaine précédente.
- « **vigilance présence** » = les parcelles avec entre 5% et 9% d'infestation la semaine en cours et entre 1 et 4% la semaine précédente
- « **Présence faible** » = les parcelles ayant moins de 4% d'infestation la semaine en cours et la semaine précédente
- « **Absence 2 semaines** » = absence d'infestation la semaine en cours et la semaine précédente
- « **Forte baisse** » = infestation > 20% la semaine précédente et inférieure à 4% la semaine en cours

Le risque diminue cette semaine. Aucune parcelle ne présente plus de 5% de plantes colonisées. Le climat se rafraîchit. Le risque diminue.



Observation et seuil de nuisibilité

Le seuil de nuisibilité est de 10% de pieds de blé porteurs d'au moins 1 puceron ou la présence de pucerons quel que soit le nombre pendant dix jours.

La température joue un rôle important sur le taux d'accroissement de la population, la température jouant sur leur viabilité et la rapidité des pontes.

T°C	Comportement des pucerons en fonction des températures
20°C	Les larves atteignent le stade adulte en 8 jours. L'insecte peut vivre de 15 à 20 jours.
15°C	Durée de vie 30 à 40 jours
12°C	Déclenchement des vols
10°C	Durée de vie jusqu'à 60 jours
<3°C	Cessation d'activité des pucerons, mais peuvent survivre jusqu'à -5°C à -12°C.

L'observation est délicate lors d'un temps couvert et froid. La pose de plaques engluées jaunes, ou de cuvettes jaunes, permet de suivre les activités de vol. Cependant, ces pièges attirent différentes espèces de pucerons qui ne s'installeront pas toutes sur les cultures et les captures peuvent varier selon l'emplacement ou le positionnement du piège. Seul un suivi régulier, avec un type de piège et un positionnement fixe, et une lecture attentive des captures peut permettre de caractériser la dynamique de vol et le risque annuel d'arrivée de pucerons ailés dans la parcelle (infection primaire).

Reconnaissance, facteurs de risque et leviers

Rhopalosiphum padi a une forme globuleuse et présente un corps vert foncé avec des taches rougeâtres autour de l'insertion des cornicules. Ces pucerons sont vecteurs de virus BYDV de la JNO. Les symptômes sont visibles tardivement courant montaison, d'abord par un léger tassement (plantes chétives), puis à épiaison par la coloration de l'extrémité de la F1 en rouge ou jaune. La nuisibilité est liée à un dessèchement prématuré et un faible PMG. L'activité des pucerons et la persistance de leur présence dans les parcelles sont fortement dépendantes de la température. La présence de repousses de céréales et d'adventices, la proximité de bois ou de haies sont facteurs de risque. La lutte agronomique vis-à-vis de la JNO, peut s'appuyer sur le positionnement de la date de semis, en évitant des semis précoces et sur l'élimination des repousses. Compléments disponibles sur <http://www.fiches.arvalis-infos.fr/>

- **Cicadelles**

3 parcelles présentent des cicadelles. Aucune ne dépasse le seuil des 30 insectes par plaque.



- **Limaces**

Des dégâts de limaces ont été notés sur deux parcelles dans l'Isère et la Drôme. Le risque est faible même avec le retour des pluies.

Orge

Réseau

Pour ce bulletin, 3 parcelles d'orge d'hiver ont été observées dans la Drôme.

Stades et état des cultures

Toutes les parcelles sont au stade 3 feuilles.

Ravageurs

- **Cicadelles**

Une plaque a comptabilisé 5 cicadelles sur une parcelle.

Le risque est donc faible.



- **Limaces**

Deux parcelles présentent chacune 2% de plantes avec des traces d'attaques de limaces. Le risque reste faible. Il sera pertinent de surveiller les parcelles si le froid tarde à arriver.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :

<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Cécile Bois (CRA AURA) cecile.bois@aura.chambagri.fr, 04 73 28 78 34.

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

